



service de presse et d'information des  
**communautés européennes**

---

**INFORMATIONS SYNDICALES  
ET OUVRIERES**

BRUXELLES: 244, RUE DE LA LOI  
TELEPHONE: 35 00 40

---

LUXEMBOURG: 18, RUE ALDRINGER  
TELEPHONE: 292,41

*Publication périodique*

1967 - n° **5**

## SOMMAIRE

Pages

### I. COMMUNAUTÉS EUROPEENNES

- La nouvelle Commission européenne ..... 1
- Les attributions des membres de la Commission des Communautés ..... 3
- Une nouvelle étape, par J. Rey, président de la Commission européenne ..... 6

### II. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

- La réunion du comité exécutif des syndicats CISL des Six ..... 8
- Un communiqué des syndicats CISL et CISC sur la politique sociale communautaire ..... 10
- L'Intersyndicale des mineurs et des métallurgistes CISL et les problèmes qui se posent actuellement aux deux industries de base : charbon et acier ..... 11
- Une conférence des syndicats CISL sur les relations entre employeurs et travailleurs au niveau européen ..... 12
- Les syndicats norvégiens insistent pour l'adhésion à la CEE ..... 14
- Positions de la CFDT (France) sur l'Europe ..... 14
- Force ouvrière (France) demande d'accélérer l'Europe sociale ..... 15
- Une réunion des syndicats des pêcheurs européens CISL ..... 16
- Installation à Bruxelles d'un secrétariat de la Confédération générale des cadres auprès des Communautés européennes ..... 16

### ASSEMBLÉES ET CONGRÈS SYNDICAUX

- Congrès mondial de la Fédération internationale des syndicats chrétiens des transports ..... 17
- Le congrès de la Fédération internationale des syndicats chrétiens des ouvriers du bois et du bâtiment ..... 21

	<u>Pages</u>
- 49ème congrès statutaire de la centrale des métallurgistes de Belgique .....	22
- 4ème congrès du Nederlandse Bond van Vervoerspersoneel (syndicat néerlandais du personnel des transports NVV) .....	24
- Congrès national de la CGC (France) .....	25
- Congrès national de la Fédération CFDT des fonctionnaires (France) .....	25
 III. <u>LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHE COMMUN</u>	
- Un mémoire du comité CGT-CGIL relatif aux propositions de règlement et de directives concernant la libre circulation de la main-d'oeuvre .....	26
 IV. <u>BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION</u> .....	29

## I. COMMUNAUTES EUROPEENNES

### LA NOUVELLE COMMISSION EUROPEENNE

Les gouvernements de la Communauté viennent de désigner les membres de la nouvelle Commission européenne qui a remplacé à partir du 6 juillet 1967 les commissions du Marché commun et d'Euratom ainsi que la Haute Autorité de la CECA.

Président : M. Jean REY

Ancien membre de la Commission du Marché commun, responsable des relations extérieures. Il a notamment mené les négociations du Kennedy round. M. Rey est né à Liège le 15 juillet 1902. Il fut ministre de la reconstruction (1949-1950) et ministre des affaires économiques (1954-1958) du gouvernement belge.

Vice-présidents :

M. SICCO - L. MANSHOLT - ancien vice-président de la Commission du Marché commun dont il a notamment mis au point la politique agricole. M. Mansholt est né à Groningue le 13 septembre 1908. Il fut plusieurs fois ministre de l'agriculture du gouvernement néerlandais.

M. Lionello LEVI SANDRI - ancien vice-président de la Commission du Marché commun où il fut notamment responsable des affaires sociales. M. Levi Sandri est né à Milan le 5 octobre 1910. Professeur à l'Université de Rome. Il a participé en tant que délégué de son pays à de nombreuses conférences internationales.

M. Fritz HELLWIG - ancien membre de la Haute Autorité de la CECA, est né à Sarrebruck le 3 août 1912. Membre du Bundestag allemand où il présida la commission des affaires économiques, il fut membre du Parlement européen en 1959.

M. Raymond BARRE - né à la Réunion le 12 avril 1924, M. Barre, professeur à la Faculté de Droit et des sciences économiques de Paris et à l'Institut d'études politiques de Paris, a été directeur du Cabinet de M. Jeanneney au ministère de l'industrie, de 1959 à 1962.

Membres :

M. Albert COPPE - ancien vice-président de la Haute Autorité de la CECA, depuis sa création en 1952, M. Coppé est né le 26 novembre 1911 à Bruges. Il fut ministre des travaux publics (1950), des affaires économiques (1950-1951) et de la reconstruction (1952) du gouvernement belge.

M. Hans von der GROEBEN - ancien membre de la Commission du Marché commun où il présida le groupe "concurrence", M. von der Groeben est né en Prusse orientale le 14 mai 1907. Attaché en 1945 au ministre des finances de Basse-Saxe et chef de la section charbon-acier au ministère fédéral des affaires économiques, il fut nommé Ministerialdirigent en 1953.

M. Emmanuel SASSEN - ancien membre de la Commission d'Euratom, M. Sassen est né à Bois-le-Duc (Pays-Bas) le 8 septembre 1911. Membre de la seconde chambre des Etats généraux, il fut ministre des territoires d'outre-mer du gouvernement néerlandais (1948-1949), puis représentant à l'assemblée de la CECA.

M. Henri ROCHEREAU - ancien membre de la Commission du Marché commun où il présida le groupe "développement de l'outre-mer", M. Rochereau est né le 25 mars 1908 à Chantonnay (Vendée). Sénateur de Vendée de 1946 à 1959, il fut ministre de l'agriculture de 1959 à 1961.

M. Guido COLONNA di PALIANO - ancien membre de la Commission du Marché commun, M. Colonna est né à Naples, le 16 avril 1908. Secrétaire général adjoint de l'OEEC au moment de sa création, il fut nommé ambassadeur d'Italie à Oslo en 1958, puis secrétaire général délégué de l'OTAN de 1962 à 1964.

M. Victor BODSON - né à Luxembourg le 24 mars 1902, M. Bodson fut président de la chambre des députés du Luxembourg, ministre de la justice, des transports, des travaux publics (1940-1944 gouvernement en exil à Londres) 1944-1947 et 1951-1959.

M. Eduardo MARTINO - député de Cuneo depuis 1948 et membre du Parlement européen depuis 1958, M. Martino est né à Alexandria le 20 avril 1910. Il fut sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (1947-1953), à la défense (1953 et 1958), aux affaires étrangères (1962-1963) du gouvernement italien.

M. Wilhelm HAFERKAMP - ancien membre du Comité économique et social du Marché commun et du comité consultatif de la CECA, M. Haferkamp est né à Duisbourg en 1923. Il fut membre du Parlement de Rhénanie-Nord-Westphalie et du comité directeur du DGB.

M. Jean-François DENIAU - inspecteur des finances, né le 31 octobre 1928 à Paris, M. Deniau fut directeur, puis directeur général à la Commission du Marché commun dont il dirigea la délégation au cours des négociations avec la Grande-Bretagne (1961-1963). Il fut nommé ambassadeur de France en Mauritanie en 1963, puis chargé de la coordination interministérielle pour la TV couleurs.

#### LES ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES

La Commission des Communautés européennes, dans sa séance du 20 juillet 1967, a déterminé les attributions de ses membres.

Elles ont été fixées comme suit :

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| M. REY, président              | : secrétariat général, service juridique, bureau de sécurité d'Euratom                       |
| M. MANSHOLT, vice-président    | : agriculture  |
| M. LEVI SANDRI, vice-président | : affaires sociales (Bruxelles et Luxembourg), problèmes du personnel et de l'administration |
| M. HELLWIG, vice-président     | : recherche générale, centre de recherche nucléaire et comité des affaires nucléaires        |
| M. BARRE, vice-président       | : affaires économiques et financières, office statistique                                    |

M. COPPE, membre	: budget commun; prélèvements, crédit et investissements (Luxembourg, service de l'information)
M. von der GROEBEN, membre	: marché intérieur commercial et fiscal, politique régionale
M. SASSEN, membre	: règles de concurrence
M. ROCHEREAU, membre	: aide au développement
M. COLONNA di PALIANO, membre	: affaires industrielles
M. BODSON, membre	: transports
M. MARTINO, membre	: relations extérieures
M. HAFERKAMP, membre	: énergie
M. DENIAU, membre	: commerce extérieur

D'autre part, la Commission a créé des groupes de travail en vue d'assurer la coordination interne et la collaboration des membres de la Commission et des directions générales responsables.

La liste de ces groupes a été fixée comme suit :

1. Groupe des problèmes de l'économie générale

Président	: M. BARRE
Vice-président	: M. HELLWIG
Membres	: M. MANSHOLT M. LEVI SANDRI M. COPPE M. COLONNA di PALIANO M. HAFERKAMP

2. Groupe des problèmes de l'économie industrielle

Président	: M. von der GROEBEN
Vice-président	: M. COLONNA di PALIANO

Membres : M. HELLWIG  
M. BARRE  
M. SASSEN  
M. BODSON  
M. HAFERKAMP

### 3. Groupe des problèmes agricoles

Président : M. MANSHOLT

Vice-président : M. DENIAU

Membres : M. von der GROEBEN  
M. ROCHEREAU  
M. MARTINO

### 4. Groupe des relations extérieures et aide au développement

Présidents : M. MARTINO  
M. ROCHEREAU

Membres : M. MANSHOLT  
M. HELLWIG  
M. SASSEN  
M. DENIAU

### 5. Groupe des affaires sociales

Président : M. LEVI SANDRI

Vice-présidents: M. COPPE  
M. HAFERKAMP

### 6. Groupe des problèmes posés par les requêtes d'adhésion aux Communautés et les demandes d'association qui y sont liées

Président : M. HELLWIG

Vice-président : M. SASSEN

Membres : M. MANSHOLT  
M. BARRE  
M. MARTINO  
M. DENIAU

## 7. Groupe des problèmes administratifs

Président : M. REY

Vice-présidents : M. LEVI SANDRI  
M. BODSON

Membres : M. MANSHOLT  
M. HELLWIG  
M. BARRE  
M. COPPE

### UNE NOUVELLE ETAPE

par Jean REY

Président de la Commission européenne

Au moment où entre en vigueur le traité de Bruxelles du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, et avant même que la Commission unique n'ait elle-même délibéré sur les grands problèmes auxquels elle aura à faire face, il est nécessaire de mesurer l'étape parcourue.

Les trois Communautés (Marché commun, CECA, Euratom) dont la fusion est actuellement entreprise - car l'unification du Conseil et de la Commission n'est que le premier acte de la fusion des Communautés elles-mêmes - ont accompli un travail considérable dont l'ampleur frappe tous les observateurs à l'intérieur comme à l'extérieur des Communautés.

C'est avec un sentiment de gratitude que nous pouvons penser à tout ce qui a été fait en Europe à l'initiative et sous l'impulsion dynamique de la Haute Autorité d'abord, des deux Commissions de Bruxelles ensuite.

S'il n'est pas possible de citer tous ceux qui ont été à la tête ou qui ont été membres de ces trois organismes européens et s'il faut se borner à rappeler les noms de Jean Monnet, René Mayer, Paul Finet, Piero Malvestiti, et Dino Del Bo à Luxembourg, ceux de L. Armand, Etienne Hirsch et Pierre Chatenet à Euratom, et celui de W. Hallstein au Marché commun, on comprendra que j'ai une pensée particulière pour l'homme avec lequel j'ai travaillé pendant près de dix années, le président Hallstein, qui a apporté une contribution essentielle

autrefois à la réconciliation franco-allemande, ensuite à la négociation des trois traités européens et enfin à la Commission du Marché commun qu'il a présidée pendant près de dix ans.

Nous entrons dans une nouvelle étape ... L'achèvement de l'union douanière, le commencement de l'édification de l'union économique, la mise en vigueur des éléments essentiels de la politique agricole, la conclusion satisfaisante du Kennedy round et le règlement de la crise politique interne de 1965-1966, permettent maintenant aux trois Communautés avec la force accrue que comporte l'unification de leurs organes exécutifs d'entreprendre avec une autorité plus grande et un dynamisme renouvelé les tâches de la construction interne des Communautés et, si possible, de leur élargissement par l'adhésion d'autres pays.

Si l'opinion a été particulièrement frappée par la constitution d'une Commission unique qui remplace les trois organismes exécutifs existants, il ne faut pas attacher moins d'importance à l'unification du Conseil de ministres. L'existence du Conseil unique permettra à celui-ci d'exercer également avec une autorité accrue les tâches communautaires qui sont les siennes et qui, dans l'ensemble, ont abouti dans ces dernières années à de très grandes réalisations.

Il ne me paraît pas imprudent de prévoir que la nouvelle Commission saura à la fois parachever l'oeuvre entreprise, veiller à la préservation des mécanismes communautaires et à l'autorité de leurs institutions et en même temps entretenir avec les gouvernements des Etats membres des liens de collaboration et de cordiale confiance dont la récente expérience du Kennedy round a montré à quel point elle était source de progrès pour la Communauté.

Est-il besoin d'ajouter que la future Commission, tout autant que ses prédécesseurs, aura à coeur d'entretenir avec le Parlement européen des relations de plus en plus étroites afin de travailler effectivement au développement démocratique de la Communauté.

Il en sera de même dans les rapports de la Commission avec les autres institutions telles que le Comité économique et social, la Banque européenne d'investissement et tous ceux qui, soit dans le secteur public, soit dans le secteur privé, sont attachés à la réussite de la grande entreprise communautaire.

Notre tâche sera politiquement, économiquement, socialement et administrativement difficile, mais nous l'entreprendrons avec dynamisme et avec foi dans la réussite de nos efforts.

## II. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

### LA REUNION DU COMITE EXECUTIF DES SYNDICATS CISL DES SIX

Bruxelles, 7 juillet 1967

Sous la présidence de L. Rosenberg (DGB), le comité exécutif des Confédérations syndicales libres (CISL) des six pays de la Communauté s'est réuni à Bruxelles le 7 juillet 1967.

Le communiqué suivant a été publié à l'issue de la réunion.

"Le comité exécutif a tout d'abord tenu à exprimer à J. Fohrmann - dont le mandat comme membre syndicaliste coopté de la Haute Autorité de la CECA vient de prendre fin - sa reconnaissance pour le travail qu'il a fourni à un moment où les industries du charbon et de l'acier traversaient une période particulièrement difficile".

"Parlant de la nouvelle Commission unifiée, le comité exécutif a souligné l'importance des tâches de cet organe; il a salué avec satisfaction la présence dans celui-ci de plusieurs membres qui, dans le passé, ont témoigné leur attachement au mouvement syndical et il s'est réjoui plus particulièrement de la nomination de W. Haferkamp (Allemagne), qui était membre du bureau confédéral du DGB".

"Par ailleurs, le comité exécutif a pris connaissance des propositions de la Commission de la CEE concernant la révision ou la nouvelle fixation des prix agricoles communs à la production".

"Il attire l'attention du Conseil sur l'importance de ces prix pour le niveau général de prix, en particulier dans la phase difficile que traverse l'ensemble de nos économies".

"Le comité exécutif insiste auprès de la Commission et du Conseil pour que ceux-ci s'opposent à des exigences excessives et cherchent à trouver une solution au problème des prix agricoles à la lumière des récentes recommandations de la Communauté en matière de politique conjoncturelle".

"La présence d'une délégation du TUC britannique a permis au comité exécutif de poursuivre ses échanges de vues sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE. Une fois de plus, le comité exécutif a souligné la nécessité d'entamer immédiatement les négociations d'adhésion".

"De plus, il a enregistré avec satisfaction le désir exprimé par l'organisation syndicale norvégienne d'établir des contacts de travail et il a été décidé que les syndicats norvégiens participeront dorénavant aux réunions du comité exécutif".

### Les relations avec les pays tiers

"Le comité exécutif a estimé que le moment était venu de donner une suite rapide à la demande d'Israël d'être associée à la CEE. En donnant à ce pays les moyens d'arriver à un développement équilibré de son économie, la Communauté contribuerait aussi à l'établissement des conditions qui sont nécessaires pour amener la paix dans cette partie du monde".

"Examinant la situation en Grèce, le comité exécutif a exprimé l'opinion que l'accord d'association de la Communauté avec ce pays devait être suspendu sans délai. Un pays où une dictature militaire a balayé toutes les libertés fondamentales, notamment les libertés syndicales, ne remplit plus les conditions requises pour rester membre associé d'une communauté démocratique, l'association étant une étape transitoire vers la qualité de membre à part entière".

"Entre-temps, toute forme d'aide des institutions communautaires, notamment de la Banque européenne, doit être arrêtée".

"Le comité exécutif a exprimé sa profonde préoccupation devant les possibilités d'un accord commercial préférentiel avec l'Espagne. Les organisations syndicales continuent à s'opposer avec fermeté à la conclusion d'un tel accord qui, sans qu'aucune contrepartie politique soit exigée de la part du gouvernement espagnol, contribuera à la stabilisation du régime franquiste (1)".

---

(1) Rappelons que le 14 juillet dernier M. Buiter, secrétaire général du SSE-CISL a envoyé une lettre à M. J. Rey, président de la Commission des Communautés européennes, où il réaffirme l'opposition des syndicats CISL à un accord avec l'Espagne.

"De plus, un accord préférentiel ne peut pas être envisagé sans qu'il soit tenu compte de l'ensemble de relations commerciales de la Communauté avec d'autres pays européens et avec les pays du Maghreb".

UN COMMUNIQUE DES SYNDICATS CISL ET CISC  
SUR LA POLITIQUE SOCIALE COMMUNAUTAIRE

Bruxelles, 15 juin 1967

"Le secrétariat syndical européen de la CISL et l'organisation européenne de la CISC ayant pris connaissance des résultats de la session du Conseil de ministres des affaires sociales qui a eu lieu à Bruxelles, le 15 juin 1967, constatent que ces résultats ne sont pas satisfaisants, et ce bien que certains Etats membres aient manifesté leur volonté de sortir de l'impasse en matière de politique sociale".

"Les organisations syndicales prennent note de l'attention portée par les ministres aux problèmes de l'emploi. Elles expriment notamment leur satisfaction devant l'engagement pris de suivre constamment l'évolution dans ce domaine et de veiller à promouvoir un plein-emploi équilibré à travers l'utilisation de toutes les procédures du traité de Rome".

"Par contre, en ce qui concerne la politique d'harmonisation sociale, les organisations syndicales expriment leur vive déception devant l'insuffisance des accords intervenus. Malgré l'accord unanime pour entreprendre certaines études, la procédure adoptée risque de porter atteinte à la liberté d'initiative de la Commission. D'après le traité de Rome, la tâche de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail incombe à la Commission en collaboration avec les Etats membres".

"En outre, l'attitude du Conseil qui, malgré les efforts positifs de plusieurs ministres, n'a pu surmonter les divergences de vues concernant la consultation des partenaires sociaux au niveau communautaire, inquiète vivement les organisations syndicales".

"Les secrétariats européens de la CISL et de la CISC rappellent que sans une confrontation loyale et constructive entre les institutions communautaires

et les organisations d'employeurs et de travailleurs, toute politique d'harmonisation sociale au sein de la Communauté est vouée à l'échec".

"Ils font appel à la responsabilité des gouvernements des Etats membres afin que de nouveaux efforts soient déployés en vue de trouver une solution répondant à l'attente légitime des travailleurs européens".

L'INTERSYNDICALE DES MINEURS ET DES METALLURGISTES CISL  
ET LES PROBLEMES QUI SE POSENT ACTUELLEMENT AUX DEUX

INDUSTRIES DE BASE : CHARBON ET ACIER

Luxembourg, 9 juin 1967

La fusion des exécutifs européens se réalisant le 1er juillet, l'intersyndicale adresse ses remerciements à la Haute Autorité et à ses fonctionnaires pour le travail réalisé par la première institution dans le domaine de la construction de l'Europe et du progrès économique et social dans les industries du charbon et de l'acier.

Face au nouvel exécutif qui appliquera désormais le traité charbon-acier, les mineurs et sidérurgistes CISL tiennent à réaffirmer solennellement leur attachement à l'esprit du traité de Paris, à la sauvegarde et à l'application intégrale de ses clauses spécifiques.

Les problèmes se posant actuellement aux deux industries de base nécessitent en particulier le contact avec les partenaires sociaux, leur consultation et leur participation pour la mise en oeuvre de mesures garantissant les droits et les intérêts des travailleurs.

C'est pourquoi l'intersyndicale des mineurs et métallurgistes CISL exige fermement de la nouvelle Commission, en attendant la fusion des traités, que soient sauvegardés et maintenus :

- a) les moyens financiers autonomes assurés par un prélèvement conséquent;
- b) les procédures de consultation et d'association des travailleurs à tous les niveaux:

c) l'ensemble de l'activité et des réalisations, en particulier dans le domaine social, ce qui nécessite la continuité assurée par des fonctionnaires ayant fait largement leurs preuves dans le passé.

En conséquence de quoi, les mineurs et les métallurgistes CISL sont convaincus qu'ils pourront continuer à apporter leur contribution à cette grande oeuvre que constitue l'unification de l'Europe.

UNE CONFERENCE DES SYNDICATS CISL  
SUR LES RELATIONS ENTRE EMPLOYEURS ET TRAVAILLEURS  
AU NIVEAU EUROPEEN

Luxembourg, 1er et 2 juin 1967

Une conférence de travail portant sur les rapports entre les organisations patronales et syndicales sur le plan communautaire s'est tenue à Luxembourg, les 1er et 2 juin 1967, sous la présidence de Louis Major, secrétaire général de la FGTEB (Belgique). Soixante représentants de diverses organisations syndicales (CISL) des Six y ont assisté.

Les représentants des divers comités syndicaux ont tracé un aperçu de la naissance et des résultats des contacts déjà existants entre employeurs et organisations syndicales, sur le plan communautaire.

De cet exposé, il ressort - selon un résumé publié dans "Syndicats" organe de la FGTEB (Belgique), n° 23 du 10.6.1967, page 4 que :

1. les contacts déjà existants entre organisations patronales et syndicales au sein du Comité économique et social (CEE et CEEA) et du comité consultatif (CECA) ne sont pas propices à la consultation directe entre employeurs et syndicats au sujet de problèmes généraux dans le domaine socio-économique; ils ne sont pas aptes non plus à mener des négociations en vue d'arriver à des conventions collectives du travail sur le plan européen. Ce ne sont que des institutions purement consultatives émettant des avis sur la base des documents soumis par les institutions européennes;

2. les discussions entre les organisations patronales et syndicales au sein du groupe de travail central paritaire (CEE) et dans les deux commissions mixtes pour l'harmonisation des conditions de travail (CECA) ont abouti à la rédaction d'un certain nombre d'études qui ont permis d'apprendre à mieux connaître la situation dans les différents pays, mais qui n'ont connu jusqu'à présent aucune application pratique;
3. dans beaucoup de secteurs, on discute uniquement des problèmes économiques (par exemple, l'attribution de subsides). Dans certains cas, les employeurs s'opposent à la discussion des problèmes sociaux;
4. dans le secteur agricole, on mène des négociations au niveau de la Communauté, entre les employeurs et les travailleurs, au sujet du problème de la durée du travail;
5. dans le secteur des transports, les négociations dans le contexte CEE ont abouti à un accord en rapport avec certaines conditions sociales dans le transport par route.

Les conclusions suivantes peuvent être tirées de l'échange général de vues qui a succédé à ce panorama :

1. en général, on est d'accord sur le fait que des négociations doivent être menées entre les organisations des employeurs et des travailleurs, au niveau communautaire, tant sur le plan interprofessionnel (discussions des problèmes généraux) que sur le plan professionnel (conclusion de conventions européennes collectives du travail);
2. l'absence d'une structure syndicale adaptée dans le contexte CEE ne peut être un obstacle pour commencer maintenant déjà des discussions avec les organisations patronales;
3. un groupe de travail a déjà été constitué en application de la résolution approuvée par la 5ème assemblée générale des syndicats libres, à Rome. Ce groupe est chargé d'élaborer des propositions de révision de la structure syndicale européenne (secrétariat syndical européen, comités syndicaux) afin d'arriver à un véritable mouvement syndical européen;
4. un premier pas dans le sens de négociations européennes a déjà été franchi grâce à l'approbation du programme commun d'action du 1er mai 1965, par lequel les syndicats affiliés se sont engagés à axer leurs conventions collectives, dans leurs différents pays, sur la diminution de la durée hebdomadaire du travail, pour en arriver à la semaine des 40 heures, sur la prolongation du congé, sur l'augmentation du pécule de vacances, et sur le revenu garanti en cas d'incapacité de travail.

Les résultats de cette conférence seront soumis à la réunion du comité exécutif élargi (secrétariat syndical européen CISL) composé de représentants des syndicats nationaux et des comités syndicaux européens.

LES SYNDICATS NORVEGIENS INSISTENT POUR  
L'ADHESION A LA CEE

Dans une lettre du 21 juin 1967, la Fédération syndicale norvégienne (LO) a insisté instamment pour que le gouvernement norvégien demande aussitôt que possible à devenir membre de la Communauté économique européenne.

Dans la lettre qu'elle envoie au gouvernement, LO déclare que la Norvège, ainsi que d'autres pays, parmi lesquels plus particulièrement la Grande-Bretagne et les autres pays nordiques, aurait intérêt, tant sur le plan économique que politique, à chercher à établir des liens avec la CEE.

LO souligne que pour un pays tel que la Norvège, dont les exportations atteignent les 40 % de sa production totale, des conditions de marché dûment déterminées constituent une nécessité vitale. Une part importante de ces exportations globales est actuellement vendue à des pays membres de la CEE et à des pays de l'AELE qui ont demandé de devenir membres.

Le gouvernement norvégien a également été invité à appuyer si nécessaire l'entrée de la Suède, ceci conformément au voeu du mouvement syndical suédois.

Finalement, LO souligne l'importance qu'elle attache au fait que les intérêts des travailleurs doivent être sauvegardés le mieux possible.

POSITIONS DE LA CFDT (FRANCE) SUR L'EUROPE

"Syndicalisme", hebdomadaire de la CFDT (France) n° 1142 du 22 juin 1967, page 13, rappelle les positions du bureau confédéral CFDT sur les problèmes européens :

- harmonisation sociale dans le progrès et au niveau le plus élevé;
- planification démocratique à l'échelle européenne;
- élargissement du Marché commun aux autres pays démocratiques européens;
- développement d'une solidarité active vers les pays du tiers monde;
- élaboration de structures politiques et démocratiques.

Pour cela, précise la CFDT, il faut donner une dimension européenne au combat syndical, cette coopération syndicale au niveau européen étant la première condition et, même sans doute le préalable à la réalisation d'une Europe démocratique.

Travailler sans relâche à la réalisation d'un puissant mouvement syndical européen tant au plan industriel, qu'au plan général, conclut la CFDT, c'est travailler au renforcement de la solidarité des travailleurs et au développement de la démocratie européenne.

FORCE OUVRIERE (FRANCE) DEMANDE D'ACCELERER  
L'EUROPE SOCIALE

Dans le cadre de l'action engagée par la CISL, pour accélérer la réalisation des objectifs sociaux du traité de Rome, la confédération "Force ouvrière" (France) a adressé à M. Jeanneney, ministre français du travail et des affaires sociales, une lettre dans laquelle elle lui propose que soit prise :

"La décision d'organiser une rencontre des ministres du travail et des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs de la Communauté économique européenne, afin que soient levées toutes les hypothèques qui font obstacle au développement de la politique sociale au niveau européen".

## UNE REUNION DES SYNDICATS DES PECHEURS EUROPEENS CISL

Ostende, les 20 et 21 juin 1967

Les délégués des syndicats de la pêche maritime affiliés à la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF-CISL) dans les six pays de la Communauté économique européenne, se sont rencontrés les 20 et 21 juin 1967 à Ostende, afin de fonder un groupe de travail qui doit faire partie du comité syndical des travailleurs des transports au sein du Marché commun, comité dont le président et le secrétaire sont respectivement : R. Dekeyzer et B. Jonckheer.

Le groupe de travail a examiné et approuvé les rapports des syndicats de pêcheurs des six pays de la CEE. Ces rapports serviront de base aux consultations des syndicats.

Le groupe de travail se réunira à nouveau en automne de cette année.

### INSTALLATION A BRUXELLES D'UN SECRETARIAT DE LA CONFEDERATION GENERALE DES CADRES AUPRES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

La Confédération générale des cadres (France) vient d'installer un secrétariat permanent auprès des Communautés européennes à Bruxelles. C'est M. J. Levesque qui assume les fonctions de délégué général. Le siège est fixé au 31, avenue des Arts, Bruxelles 4 (tél. : 11.10.08).

M. J. Levesque représente également "Le Creuset", organe officiel de la CGC.

## ASSEMBLEES ET CONGRES SYNDICAUX

### CONGRES MONDIAL DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRETIENS DES TRANSPORTS

Evian-les-Bains, 7, 8 et 9 juin 1967

La Fédération internationale des syndicats chrétiens des transports a tenu son congrès statutaire les 7, 8 et 9 juin 1967 au Palais des Congrès à Evian-les-Bains (France).

Le congrès a été précédé, le 6 juin, d'une "Journée européenne" consacrée à l'étude des problèmes et perspectives relatifs à l'intégration européenne et en particulier à la politique commune des transports. M. L. Schaus, membre de la Commission de la CEE, responsable du secteur des transports, et M. A. Bertrand, ministre belge des transports et président en exercice au Conseil de ministres de la CEE, ont présenté des exposés sur ces problèmes.

En outre, des exposés techniques portant sur les divers aspects de la politique européenne des transports, ont été présentés par des experts indépendants. Ces conférences ont été suivies d'un échange de vues entre congressistes et orateurs.

Le congrès proprement dit a débuté le 7 juin par les réunions des commissions, principalement chargées de mettre au point les projets de résolutions à soumettre à l'approbation du congrès.

Lors de l'élaboration de ces résolutions, on s'est inspiré en premier lieu des données du rapport d'activité qui a été présenté par M. G. Roelandt, secrétaire général de la fédération.

A la session de clôture du 9 juin 1967, les congressistes ont entendu un exposé de M. A. Cool, président de l'organisation européenne de la CISC, sur l'orientation des structures et de l'action syndicale au niveau européen et sur les progrès de la Communauté.

Le congrès a été présidé par M. R. Honorat, président de l'Internationale des transports et premier vice-président de la Fédération française des cheminots CFTD. Une centaine de délégués provenant de huit pays européens et représentant des fédérations nationales des différents modes de transport, ainsi qu'une délégation des fédérations de transport affiliées d'Afrique, d'Amérique latine et du sud-est Asiatique ont participé au congrès. Des représentants des principales organisations internationales et européennes, s'occupant des problèmes des transports, telles que l'organisation internationale du travail, la commission économique pour l'Europe de l'ONU, la conférence européenne des ministres de transport, les Communautés européennes, ont assisté aux séances de la journée européenne et du congrès.

#### La résolution sur la politique commune des transports dans la CEE

Le congrès a adopté une résolution concernant la politique commune des transports dans la CEE. Nous reproduisons ci-après le texte de cette résolution.

"Le congrès réaffirme qu'une politique commune des transports est indispensable dans une Europe intégrée tout comme le traité de Rome le prévoit. Toutefois, cette politique ne peut être poursuivie comme un but en soi, mais elle doit aboutir au développement économique et social des peuples intéressés et à la promotion des travailleurs des transports en particulier.

Rappelle sa résolution concernant la politique commune des transports adoptée par le congrès d'Ostende en 1964, ainsi que les résolutions et prises de position arrêtées et publiées depuis lors par les instances statutaires de la fédération.

Constata avec regret

- que 10 ans après la signature du traité de Rome aucun progrès fondamental n'a été réalisé dans la mise en oeuvre de la politique commune des transports, situation due essentiellement à la pression exercée par des groupes économiques et à un manque d'esprit communautaire de certains gouvernements;
- que ces mêmes causes ont eu pour conséquence que certaines propositions constructives de la Commission n'ont pu être traduites par des mesures concrètes.

Ayant pris connaissance du nouveau programme établi par la Commission en matière de politique commune des transports et faisant l'objet d'une communication adressée en février 1967 au Conseil, dont l'exécution pour la première phase

qui prend fin au 31.12.1969, tend à définir l'essentiel de la politique commune des transports et à appliquer une série de mesures importantes, soit à l'ensemble du secteur des transports (harmonisation, imputation des coûts d'infrastructure, règles de concurrence), soit au seul trafic entre Etats membres (réglementation tarifaire et réglementation de la capacité).

Le congrès, après un examen approfondi,

Prend acte de cette approche globale de la politique commune des transports et formule les réserves suivantes :

- cette nouvelle orientation des travaux ne pourra servir de prétexte pour retarder la mise en oeuvre de la politique commune des transports et l'adoption immédiate de certains règlements urgents;
- toutes les mesures envisagées doivent être prises dans le plus bref délai, si possible avant le 1er juillet 1968, date de la réalisation de l'union douanière et du marché commun agricole et s'appliquer dans leurs principes aux transports pour compte propre;
- ces mesures doivent tendre à réaliser le plus tôt possible l'égalité de traitement entre les trois modes de transport, condition essentielle pour une saine concurrence, celle-ci ayant été choisie par le traité de Rome comme élément moteur de l'économie. La concurrence devra donc pouvoir s'exercer loyalement et elle devra être contrôlée dans ses applications;
- ces mesures doivent comprendre la coordination d'investissements d'infrastructure au niveau européen;
- les nouvelles dispositions ne pourront mener à une liberté complète, susceptible de conduire à une concurrence ruineuse, dont les travailleurs des transports sont les premières victimes, ni à des coûts excessifs pour l'économie des divers pays, ce qui pourrait compromettre l'instauration d'une politique commune rationnelle. Dans cet esprit, il doit être regretté que la réglementation de l'accès au marché, élément important dans la lutte contre la concurrence ruineuse, n'ait pas été retenue dans le programme prévu pour la première phase;
- les milieux professionnels et en particulier les organisations des travailleurs des transports doivent être associés d'une façon effective au fonctionnement du comité de surveillance du marché.

Attache une importance primordiale à la réalisation de l'harmonisation sociale dans les transports pour diverses raisons (considérations d'ordre social, exigences de la sécurité de circulation et égales conditions de concurrence) et insiste vivement pour que le premier règlement concernant certaines conditions de travail dans les transports par route soit adopté le plus rapidement par le Conseil de ministres.

Demande avec insistance que le calendrier pour l'ensemble des mesures, en particulier celles du domaine social, prévues dans le cadre de la décision du Conseil du 13 mai 1965, concernant l'harmonisation de certaines conditions de concurrence, soit respecté.

Reconnaît que la création des comités paritaires par mode de transport est un des éléments favorables au plan social. A ce sujet il a pris acte avec satisfaction de la création du comité paritaire consultatif pour le transport par route et formule le vœu que, conformément aux promesses formelles faites, un comité semblable soit constitué le plus vite possible pour la navigation intérieure et les chemins de fer.

Réclame la création d'un comité paritaire central réunissant des représentants de chaque mode de transports, ceci en vue de l'harmonisation sociale indispensable entre les modes de transports.

Souligne la nécessité d'étendre la politique commune des transports aux ports maritimes et fluviaux, à l'aviation civile et à la navigation maritime et de réaliser cet objectif au plus tard à l'occasion de la prochaine fusion des traités instituant les trois Communautés actuelles.

Devant les difficultés accumulées dans la construction d'une Europe communautaire seule capable de réaliser une politique économique commune des transports conforme aux intérêts des travailleurs,

Le congrès lance un appel pressant à l'opinion publique des divers pays réunis dans la CEE pour que, au-delà des intérêts étroitement nationalistes et de ceux des groupes économiques, se réalise une construction démocratique européenne dans les domaines politique, économique et social".

En ce qui concerne les problèmes européens, rappelons que le congrès a adopté, entre autres, des résolutions concernant les temps de travail et de repos dans le transport routier; l'application du traité de Rome au transport aérien; les problèmes sociaux dans la navigation intérieure sur le plan mondial et européen; les problèmes de la pêche.

LE CONGRES DE LA FEDERATION INTERNATIONALE  
DES SYNDICATS CHRETIENS DES OUVRIERS DU BOIS  
ET DU BATIMENT

Oisterwijk (Pays-Bas), les 17 et 18 mai 1967

La Fédération internationale des syndicats chrétiens des ouvriers du bois et du bâtiment a tenu son congrès à Oisterwijk (Pays-Bas) les 17 et 18 mai 1967.

Dans une résolution, adoptée à l'issue des travaux, le congrès :

"constate la participation régulière de la fédération aux réunions organisées dans le cadre de la CEE et souligne à cet effet la réunion d'information organisée spécialement pour notre Internationale les 25 et 26 février 1966 à Ostende;

s'inquiète de la tournure prise au sein de la CEE en ce qui concerne la politique sociale et est convaincu qu'une véritable communauté n'est possible que si on attache suffisamment d'importance aux problèmes sociaux;

conscient du rôle important que joue l'industrie de la construction dans la Communauté économique européenne, il estime nécessaire la création d'une commission permanente pour l'industrie de la construction. Le rôle de cette commission devrait être l'étude des problèmes spécifiques de l'industrie de la construction dans le sens le plus large. Une représentation correcte et équitable devrait être assurée;

exprime le voeu que les pays de la CEE et ceux affiliés à la zone de libre-échange arrivent, dans l'attente de pouvoir réaliser une intégration complète, à une collaboration étroite, pour le bien de l'Europe entière".

49ème CONGRES STATUTAIRE DE LA CENTRALE  
DES METALLURGISTES DE BELGIQUE

Liège, 9, 10 et 11 juin 1967

En même temps qu'elle fêtait le 80ème anniversaire de son existence, la Centrale des métallurgistes de Belgique (FGTB) a tenu les 9, 10 et 11 juin, au Palais des Congrès à Liège, son 49ème congrès statutaire, en présence de quelque 330 délégués et de nombreux invités étrangers et belges, parmi lesquels on reconnaissait A. Graedel, secrétaire général de la FIOM, A. Desmaele, président du conseil central de l'économie, L. Major, secrétaire général de la FGTEB, A. Delourme et W. Schugens, secrétaires nationaux de la FGTEB, les représentants des centrales soeurs de France, Italie, Norvège, Suède, Danemark, Allemagne, Luxembourg, Suisse et Pays-Bas, ainsi que des attachés sociaux aux ambassades de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et d'Allemagne.

Le discours introductif a été développé par A. Gailly. Celui-ci, après avoir salué les participants au congrès et les personnalités présentes, a re-tracé les grandes étapes de la lutte du mouvement ouvrier auxquelles la centrale prit toujours une large part.

G. Wallaert a présenté le rapport moral. Sans s'attarder à ce qui constitue déjà le passé, il a tenté d'isoler les problèmes auxquels le mouvement syndical se doit de répondre dans l'avenir. Il a ébauché en quelque sorte la politique future de la centrale tant dans le domaine économique avec, en point de mire, la constitution du comité de concertation de politique sidérurgique, que dans le domaine social avec les pensions et les problèmes de sécurité sociale.

Abordant après lui la question de la constitution de l'Europe, L. Major a mis en évidence les orientations auxquelles le syndicalisme devrait, selon lui, souscrire dans ce nouveau contexte.

Le samedi 10 juin se tint la cérémonie commémorative du 80ème anniversaire de la centrale. A. Gailly a pris la parole ainsi que A. Graedel, qui apportait le salut de la FIOM aux congressistes.

Par acclamations le congrès réélut le secrétariat actuel, le comité exécutif ainsi que les membres de la commission de contrôle.

Le secrétariat de la centrale des métallurgistes de Belgique se compose de la manière suivante : secrétaire général : A. Wallaert; secrétaire général adjoint : R. Vandeperre; secrétaires nationaux ; G. Duhin et F. Decoster.

### Les résolutions adoptées

La dernière séance du congrès a été consacrée à l'examen des résolutions, qui ont été admises à l'unanimité. Ces résolutions portent sur des questions économiques, des questions sociales, les jeunes, le problème de la paix, le travail féminin, la Grèce et l'Europe.

Dans le domaine européen, cette résolution dit notamment que le congrès statutaire de la centrale des métallurgistes de Belgique :

1. réaffirme son adhésion à la construction d'une Europe indépendante, où le Marché commun constituerait un premier cadre valable pour un développement économique et social favorable aux intérêts des travailleurs;
2. déclare que les structures actuelles du Marché commun et l'insuffisance de représentation des forces du travail dans les organes de décision ont pour conséquence que la CEE ne répond pas aux aspirations des travailleurs;
3. constate que les fusions, les concentrations industrielles et financières mènent à la formation de blocs internationaux dont les nouvelles dimensions sont de nature à conditionner toute la vie économique et financière sans contrôle politique.

En face d'une telle évolution, le mouvement syndical a pour devoir d'adapter sa structure, ses moyens, sa tactique, afin d'établir sur le plan du travail l'équilibre indispensable;

4. tenant compte que depuis le congrès de la FGFB en 1965, la déclaration faite par la CGT et la CGIL par laquelle elles admettent le Marché commun comme une réalité, constitue un fait nouveau, le congrès estime qu'il y a lieu, pour la FGFB, d'introduire la question auprès du secrétariat syndical européen.

De son côté, il charge le comité exécutif d'entreprendre des démarches afin d'organiser le dialogue entre métallurgistes européens, sans rien céder de sa personnalité".

4ème CONGRES DU NEDERLANDSE BOND VAN VERVOERSPERSONEEL  
(SYNDICAT NEERLANDAIS DU PERSONNEL DES TRANSPORTS NVV)

Utrecht, du 25 au 27 mai 1967

A la suite de ce congrès, le comité central (Hoofdbestuur) sera composé comme suit :

Président : G.J.H. Alink, Utrecht

Membres du bureau journalier

- J. de Graaff, Amsterdam
- W.J. Hulsker, Rotterdam
- W.A. Kieboom, Utrecht
- H.W. Koppens, Rotterdam
- A.W. Korbijn, Maartensdijk
- J. Scheffers, Schiedam

Secteur transports routiers

- A.A. Andriese, Renkum
- A. de Bruin, Rotterdam
- C. Kras, Groningen
- J.L. Pantus, Eindhoven

Secteur navigation intérieure

- P. Landstra, Dordrecht
- P. Mol, Utrecht

Transports ferroviaires

- A. Akkerman, Utrecht
- C. Kuypers, Utrecht
- C. Smits, Utrecht

Secteur ports

- W. Briggeman, Amsterdam
- C.L.A. van Kuilenburg, Utrecht
- P.M. van Keulen, Rotterdam

Secteur transport civil aérien

- C.A. van London, Halfweg
- J.K. Post, Amsterdam

CONGRES NATIONAL DE LA CGC (FRANCE)

Paris, 2, 3 et 4 juin 1967

Les 2, 3 et 4 juin 1967 s'est tenu à Paris le 18ème congrès national de la Confédération générale des cadres (CGC).

A cette occasion, ont été réélus : président, M. A. Malterre; délégué général, R. Millot; secrétaire général, R. Gondouin; secrétaire général adjoint, C. Calvez.

CONGRES NATIONAL DE LA FEDERATION CFDT  
DES FONCTIONNAIRES (FRANCE)

Angers, les 1er, 2 et 3 juin 1967

Cette fédération qui a tenu son 20ème congrès à Angers, les 1er, 2 et 3 juin 1967, a élu M. P. Caspard, président; G. Chaussard, vice-président; R. Pipeau, vice-président; A. Delaveau, secrétaire général.

### III. LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHÉ COMMUN

#### UN MÉMOIRE DU COMITÉ CGT-CGIL RELATIF AUX PROPOSITIONS DE RÈGLEMENT ET DE DIRECTIVES CONCERNANT LA LIBRE CIRCULATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Bruxelles, 10 juillet 1967

Le secrétariat de Bruxelles du comité permanent de coordination et d'initiative entre la CGT (France) et CGIL (Italie) vient de diffuser un mémoire relatif aux propositions de règlement et de directives concernant la libre circulation de la main-d'oeuvre.

Après avoir regretté "le maintien de l'exclusive contre la CGT et la CGIL", ce qui n'a pas permis à leurs représentants d'être consultés sur les propositions présentées par la Commission au Conseil de ministres pour réaliser la troisième et dernière étape de la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, le document précise que la libre circulation peut avoir une efficacité sociale et économique seulement à certaines conditions qui, pour l'essentiel, sont les suivantes :

- "1. la libre circulation sera déterminée librement par les travailleurs qui désirent améliorer leur condition d'existence, mais elle doit, parallèlement être accompagnée d'une politique active de l'emploi et de suppression du chômage qu'il soit total ou partiel;
2. la liquidation de toute discrimination de droit et de fait concernant notamment les conditions de travail, les rémunérations et les qualifications, doit contribuer à renforcer la solidarité et l'unité des travailleurs de la Communauté et des pays tiers et accroître la capacité de contestation et de négociation de leurs organisations syndicales;
3. le patronat doit être mis dans l'impossibilité d'utiliser la libre circulation des travailleurs comme main-d'oeuvre concurrente ou pour affaiblir l'action syndicale"

"Il convient donc de rejeter avec force - poursuit le document de la CGT-CGIL - toutes tentatives de considérer la libre circulation des travailleurs comme un instrument capable de résoudre le problème du chômage existant encore

dans certaines régions de la Communauté. Au contraire le comité permanent CGT-CGIL rappelle que la solution du chômage est liée à la réalisation d'une politique économique capable notamment de surmonter les déséquilibres régionaux ou de secteurs industriels et donc de créer de nouvelles possibilités de travail stable dans les zones où le chômage est présent ou menaçant. Cependant le comité permanent CGIL-CGT enregistre avec intérêt le fait que cette orientation a reçu l'accord unanime du comité consultatif pour la libre circulation de la main-d'oeuvre".

Ensuite, le comité CGT-CGIL réclame que "les règlements et directives à intervenir abolissent toutes les discriminations existantes par rapport à l'embauche, le maintien de l'emploi, la rémunération, les prestations en matière de sécurité sociale, la formation professionnelle, l'accès à l'enseignement, le droit au logement et toute autre condition de travail et de vie. Aux termes du traité de Rome ces discriminations doivent être abolies en faveur des travailleurs de la Communauté, mais il est de l'intérêt du monde du travail qu'elles le soient également en faveur des travailleurs des pays tiers qui sont occupés dans les pays du Marché commun, dans le sens et l'esprit exprimés notamment par l'OIT et dans la Charte sociale européenne. La réglementation concernant la libre circulation de la main-d'oeuvre et les clauses qui en découlent, ne doivent pas aboutir à des mesures discriminatoires envers les travailleurs des pays tiers, mesures qui feraient des pays du Marché commun, en matière d'emploi, une communauté fermée. La libre circulation de la main-d'oeuvre doit s'accompagner, en outre, d'une réforme du Fonds social européen afin qu'il puisse, à partir du 1er juillet 1968, répondre effectivement aux exigences formulées par le traité de Rome. Les nouvelles propositions tendent à assurer dans les six pays une complète égalité en ce qui concerne l'éligibilité aux organismes de représentation du personnel dans l'entreprise. Il s'agit donc d'un pas en avant par rapport à la situation existante, mais il est nécessaire que le droit à l'éligibilité (comme naturellement le droit de vote) soit reconnu pour toutes les élections professionnelles ayant une représentation des travailleurs même à l'extérieur de l'entreprise (sécurité sociale, etc.), ce droit valant également pour les travailleurs en provenance des pays tiers. Le libre accès aux écoles professionnelles, aux centres de réadaptation et de rééducation ne sera effectif que dans la mesure où des dispositions adéquates seront prises en vue de permettre aux travailleurs immigrés de suivre les stages dans leur langue maternelle".

"Le comité permanent CGIL-CGT estime positive la proposition d'abolir les cartes de travail et les permis de séjour et d'instituer "la carte d'identité de citoyen d'un Etat membre de la CEE". Toutefois, cette disposition risque d'être mise en cause par le pouvoir discrétionnaire des Etats membres, permettant des mesures restrictives "pour raison d'ordre public, de sécurité publique ou de santé publique", ce qui peut amener à des interventions injustifiées et abusives, contre le principe de la libre circulation. Pour garantir les travailleurs contre ces risques il est nécessaire de prévoir des dispositions et des moyens qui donnent aux syndicats la possibilité de s'opposer aux abus de la part des gouvernements et assureraient la défense des droits des travailleurs pris individuellement et collectivement. D'autre part, il convient de prendre toutes mesures utiles pour

que d'éventuelles conventions bilatérales entre les différents gouvernements ne puissent déroger aux dispositions communautaires, si ce n'est dans un sens progressif pour les travailleurs".

Le document conclut en rappelant que "la réalisation effective de l'ensemble de ces objectifs nécessite le développement de l'unité d'action la plus large des organisations syndicales des pays intéressés, le front uni des travailleurs - ressortissants nationaux et immigrés - de toutes affiliations, dans un combat tenace pour faire échec aux obstacles, qui risquent d'être dressés par les gouvernements et le patronat, à la suppression de toutes les discriminations existantes, à une véritable politique de l'emploi et d'amélioration des conditions d'existence de la classe ouvrière. Le comité permanent CGT-CGIL, enregistrant avec satisfaction les progrès de l'unité d'action entre organisations syndicales notamment dans les pays du Marché commun, rappelle que la CGIL et la CGT sont prêtes, à tout instant, à examiner avec les autres centrales syndicales toutes propositions tendant à des prises de positions communes pour défendre les intérêts des travailleurs des pays de la CEE".

#### IV. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

##### CEE

"IL Y A DIX ANS : SIGNATURE DU TRAITE DE ROME (25 MARS 1957) - CHRONOLOGIE DU MARCHE COMMUN : JANVIER 1958-FEVRIER 1967" - note d'information du porte-parole de la Commission de la CEE - Bruxelles, mars 1967, n° 500/PP/67-F.

A l'occasion du 10ème anniversaire de la signature du traité de Rome instituant la CEE, le porte-parole de la Commission a publié, dans une rapide chronologie, les réalisations les plus importantes et les événements les plus marquants de cette période d'activité communautaire survenus depuis janvier 1958.

Il va de soi qu'il n'a pas eu la prétention d'être exhaustif; il s'agit plutôt de donner un cadre pratique permettant aux lecteurs de revoir rapidement le long chemin parcouru par les institutions communautaires et les Etats membres, réunis dans un effort permanent et inlassable vers l'accomplissement de l'intégration européenne.

"LE DROIT COMMUNAUTAIRE - TIRE A PART DU 9ème RAPPORT GENERAL SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE (1er AVRIL 1965-31 MARS 1966)" - service des publications des Communautés européennes n° 8195/I/X/1966/5.

"CALENDRIER DE LA REALISATION DU DROIT D'ETABLISSEMENT ET DE LIBRES PRESTATIONS DE SERVICE AU SEIN DE LA CEE (ARTICLES 52 A 66 DU TRAITE DE ROME) - (SITUATION AU 31.5.1967)" - (ZEITPLAN FÜR DIE VERWIRKLICHUNG DES NIEDERLASUNGSRECHTS UND DES FREIEN DIENSTLEISTUNGSVERKEHRS IN DER EWG (ART.52 BIS 66 DES ROM-VERTRAGESSTAND AM 31 MAI 1967) - doc. n° 12092/2/III/C/66 de la direction générale du marché intérieur.

"LES ASPECTS SOCIAUX DU MARCHE COMMUN" - discours prononcé par le professeur L. Levi Sandri, vice-président de la Commission de la CEE, à Nice, le 21 mars 1967, à l'occasion des journées commémorant le 10ème anniversaire de la signature des traités de Rome - service des publications des Communautés européennes n° 8212/I/IV/1967/5 - en français.

"BULLETIN DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE n° 6/1967" - service des publications des Communautés européennes n° 4001/I/1967/5 - F-D-I-N-E-Esp. - en vente.

A signaler :

- "l'heureuse conclusion du Kennedy round" par J. Rey, membre de la Commission;
- "les demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark à la Communauté économique européenne";
- mise en oeuvre du traité de fusion des institutions;
- rubriques habituelles.

"L'EUROPE DES JEUNES TRAVAILLEURS - STAGES PROFESSIONNELS DANS LES PAYS DU MARCHÉ COMMUN" - brochure de la direction générale des affaires sociales de la CEE - Bruxelles - quatre langues.

### CECA

"DISCOURS DE M. A. COPPE, VICE-PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER DEVANT LE PARLEMENT EUROPÉEN, A STRASBOURG" - service des publications des Communautés européennes 13642/2/67/I - quatre langues.

Extrait des débats du Parlement européen de la séance du 8 mai 1967.

"LA CECA, PREMIÈRE ASSISE D'UNE COMMUNAUTÉ PLUS LARGE ET PLUS PROFONDE - LUXEMBOURG, JUIN 1967" - service des publications des Communautés européennes 13689/2/67/I - quatre langues.

Après 15 ans d'activité de la CECA, il convient, à cette étape importante de l'intégration européenne que constitue la fusion des exécutifs, de jeter un regard sur ce que cette première communauté européenne a apporté comme expérience et contribution à la réalisation de l'unification de l'Europe.

"LA SITUATION SUR LES MARCHÉS DE L'ACIER DES PAYS TIERS - PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS ET POSSIBILITÉS DE PRODUCTION" - quatre langues - en vente.

Pour la première fois, en 1965, la Haute Autorité avait publié un rapport sur la situation des marchés de l'acier des pays tiers dans lequel on trouvait une étude de l'évolution de l'offre et de la demande sur le marché mondial ainsi

que des études séparées sur la situation des marchés de l'acier dans 25 pays. Au cours des mois écoulés, une nouvelle étude du marché mondial des produits sidérurgiques a été effectuée; elle porte sur les projets d'investissements et l'accroissement des possibilités de production d'acier brut qui en résultera.

Cette étude porte sur tous les pays du monde qui produisent de l'acier ou ont l'intention d'en produire.

"SITUATION ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SARROISE"  
- nouvelle étude régionale de la Haute Autorité - quatre langues - en vente.

A la demande de la Haute Autorité de la CECA, l'institut de politique régionale et de science des transports de l'Université de Fribourg a effectué une étude complète des "problèmes de structure économique de la Sarre".

Cette étude avait un triple objectif : il s'agissait d'abord de montrer les raisons pour lesquelles, depuis des années, l'économie sarroise, par rapport à celle de la République fédérale et d'autres Länder, croît à un rythme plus lent. En second lieu, on se proposait d'établir des prévisions quant aux perspectives qui s'ouvrent à l'économie sarroise pour les 15 prochaines années. Enfin, il fallait proposer des mesures en vue d'améliorer l'évolution future de l'économie.

"COLLECTION D'ECONOMIE ET DE POLITIQUE REGIONALES - 2) PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT ET DE RECONVERSION DE LA REGION D'AMBERG - TENDANCES ET POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" par N. Kloten, professeur d'économie politique à l'Université de Tübingen, avec la collaboration de MM. Klaus Hoepfner et Heinz Dautel. Edition en langues allemande et française - en vente.

Cette étude dresse un tableau de la situation actuelle sous les angles géographique, économique et social, et présente une série de suggestions sur la mise en application des moyens de politique régionale susceptibles d'assurer le développement harmonieux de l'économie de ce territoire.

"DISPOSITIONS POUR FACILITER LA CREATION D'ACTIVITES NOUVELLES" - quatre langues.

"MISE A JOUR DES DISPOSITIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES EN VIGUEUR DANS LES PAYS MEMBRES (EXCEPTE L'ITALIE, LA GRANDE-BRETAGNE ET LES ETATS-UNIS) - 1965"

La Haute Autorité vient de publier la 2ème mise à jour du répertoire des dispositions juridiques et financières en vigueur dans les Etats membres, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, qui permettent de faciliter la création d'activités nouvelles dans les régions en reconversion ou en développement.

Ce recueil présente, selon un plan et une classification identiques, les dispositions en vigueur dans les pays membres de la Communauté, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique jusqu'à l'année 1965.

Pour chaque pays, cet ouvrage expose les divers moyens d'intervention utilisables pour l'industrialisation et la reconversion industrielle : moyens financiers et fiscaux, tarifications diverses, aides indirectes en faveur des entreprises, dispositions en faveur de la main-d'oeuvre, etc.

"COLLECTION D'ECONOMIE ET POLITIQUE REGIONALES - 1) LA CONVERSION INDUSTRIELLE EN EUROPE - VOLUME 10 - LE FINANCEMENT DE LA CONVERSION INDUSTRIELLE - LES ASPECTS DE CERTAINES FORMES PARTICULIERES DE FINANCEMENT" - étude réalisée, à la demande de la Haute Autorité, par l'institut de recherche économique de l'Université d'Amsterdam - en vente.

"BULLETIN DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER n° 67" - service des publications des Communautés européennes n° 4125/2/67/I - quatre langues - en vente.

Dans ce numéro : "La conjoncture énergétique dans la Communauté"

1. situation 1966 - perspectives 1967;

2. études spéciales :

- comparaison des bilans d'énergie du Royaume-Uni et de la Communauté;
- la consommation d'énergie pour le chauffage domestique.

"BULLETIN DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER - HAUTE AUTORITE n° 68" - service des publications des Communautés européennes n° 13617/2/67/I - quatre langues - en vente.

Dans ce numéro : Chronologie années 1950-1966

Au sommaire : - Genèse de la CECA;

- Période transitoire;
- Evénements depuis la fin de la période transitoire;
- Bibliographie sommaire.

"BUDGET DE LA COMMUNAUTE POUR LE SEIZIEME EXERCICE (1er JUILLET 1967 - 30 juin 1968) - COMPLEMENT AU "15ème RAPPORT GENERAL SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE" - service des publications des Communautés européennes n° 13661/2/67/I - quatre langues.

Ce document :

- retrace sommairement l'exécution du budget de l'exercice 1966-1967;
- donne une estimation des avoirs de la Haute Autorité au 30 juin 1967;
- présente les prévisions budgétaires de l'exercice 1967-1968.

"COLLECTION OBJECTIFS GENERAUX ACIER n° 3 A - LES EXPORTATIONS DE BIENS D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNAUTE - ESSAI DE PREVISIONS JUSQU'EN 1970" - service des publications des Communautés européennes n° 12885/2/66/I - quatre langues - en vente.

Cette étude conclut que les exportations communautaires de biens d'équipement pourraient se doubler entre 1960 et 1970 (en valeur à prix constant). Ce doublement de la valeur des exportations ne coïnciderait d'ailleurs qu'avec une augmentation de 50 % du tonnage d'acier exporté par voie indirecte.

L'élaboration de cette étude a donné lieu à une série de recherches concernant le développement des économies de tous les pays tiers d'une certaine importance et les perspectives du marché mondial de biens d'équipement.

L'analyse a porté tout d'abord sur le rythme et la forme de développement d'une trentaine de pays ou groupes de pays, englobant 98 % du revenu mondial. Les éléments déterminants : population active, répartition de celle-ci entre les grands secteurs de la production : agriculture, industrie, services, augmentation de la productivité, évolution du taux d'investissement et de la balance des paiements, ont été examinés.

Une analyse comparative de ces éléments, ainsi que des prévisions pour la plupart d'entre eux jusqu'en 1970 sont présentées dans le texte du rapport sous une forme condensée, mais des analyses plus détaillées pour tous les pays sont reprises en annexe.

"EVOLUTION DES SALAIRES, DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE EN 1966" - service des publications des Communautés européennes n° 13638 - quatre langues.

"MEMORANDUM SUR LES ACTIONS DE PREVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL MENEES DANS LA SIDERURGIE SUEDOISE" - service des publications des Communautés européennes n° 12384 - quatre langues.

#### PARLEMENT EUROPEEN

La direction générale de la documentation parlementaire et de l'information a procédé à une refonte de ses publications. C'est ainsi que la décision a été prise de remplacer les publications suivantes :

- cahiers mensuels de documentation européenne;
- bibliographie méthodique trimestrielle

par deux nouvelles publications :

- cahiers de documentation européenne (publication trimestrielle) et
- Parlement européen - informations.

#### OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

"STATISTIQUES HARMONISEES DES GAINS HORAIRES MOYENS BRUTS DANS LES INDUSTRIES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES - AVRIL 1966" - statistiques sociales 1967 n° 1 - édition quadrilingue.

"STATISTIQUES HARMONISEES DE LA DUREE HEBDOMADAIRE MOYENNE DU TRAVAIL OFFERTE PAR OUVRIER - OCTOBRE 1965 ET AVRIL 1966" (Harmonisierte Statistik der je Arbeiter durchschnittlich wöchentlich angebotenen Arbeitszeit - Oktober 1965 und April 1966) (Statistiche armonizzate della durata media settimanale del lavoro offerta per operaio - Ottobre 1965 e aprile 1966) (Geharmoniseerde statistiek der per arbeider gemiddelde aangeboden wekelijkse arbeidsduur - Oktober 1965 en april 1966) - statistiques sociales 1967 n° 2 - édition quadrilingue (D-F-I-N).

"LES CONDITIONS DE LOGEMENT DANS LA COMMUNAUTE" - statistiques sociales 1967 n° 3 - édition bilingue D-F et I-N (Die Wohnverhältnisse in der Gemeinschaft) (Le condizioni di alloggio nella Comunità) (De huisvesting in de Gemeenschap).

"SALAIRES CECA 1965" - statistiques sociales 1967 n° 4 - édition bilingue D-F et I-N.

"LES COMPTES SOCIAUX DES PAYS MEMBRES DE LA CEE" - statistiques sociales 1967 n° 5 - édition bilingue D-F et I-N (Die Sozialkonten der Mitgliedstaaten der EWG).

Cette étude est le résultat des premiers travaux entrepris en vue d'élaborer une statistique comparable de l'ensemble des dépenses sociales considérées du point de vue de leur fonction et de leur financement. Elle a porté sur les années 1962-1963 et a permis de mettre au point une méthode susceptible de hâter et de faciliter la répétition de l'enquête pour les années ultérieures.

D'ores et déjà l'office statistique signale que les comptes sociaux des années 1964 et 1965 sont en voie d'élaboration. Pour ce qui est de l'année 1966, il faudra attendre que les données comptables au plan national soient définitivement arrêtées et disponibles.

#### SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Le service de presse et d'information des Communautés européennes (Marché commun, CECA, Euratom) édite, en cinq langues, une série de dossiers de documentation, sur les problèmes les plus actuels de l'intégration européenne. Parmi les dossiers récemment publiés :

"Relevé bibliographique mensuel" n° 5/1967 (français - allemand)

"La politique scientifique en Europe" (dossier bibliographique, juin 1967)

- en français
- : "Le rôle de la concurrence dans le Marché commun", par H. von der Groeben, membre de la Commission de la CEE (documents n° 42)
  - "La politique sociale de la CECA" (documents n° 43)
  - "Quatre enquêtes sur la reconversion dans la CECA" (documents n° 44)

"Nouvelles universitaires" n° 17

"L'Europe et l'énergie" (publication commune service du porte-parole et de rapports généraux de la Haute Autorité et service de presse et d'information)

"Quelques cas concrets de reconversion dans les industries de la CECA" (cahiers européens de documentation syndicale et ouvrière n° 2/1967)

- en allemand : "Die EWG an der Schwelle zur Fusion" - Die Abschiedsrede von Prof. Dr. W. Hallstein, Präsident der EWG-Kommission, vor dem Europa-Parlament" (Sonderheft Nr 15)

"Europa + Energie" (Gemeinsame Veröffentlichung Sprechergruppe der Hohen Behörde und Europäische Gemeinschaft Informationsdienst)

- en italien : "La politica agricola comune" (documenti n. 24)

Ces publications peuvent être obtenues en écrivant au service de presse et d'information des Communautés européennes, à Bruxelles (244, rue de la Loi), à Luxembourg (18, rue Aldringer) ou aux bureaux de Bonn, Paris, La Haye, Rome, Londres, Genève, Washington ou New York.

#### LES "DOSSIERS PEDAGOGIQUES" D'EUROPE-UNIVERSITE

L'association "Europe-Université" a mis au point une série de "dossiers pédagogiques", à l'usage des professeurs de l'enseignement secondaire. Il nous paraît utile de signaler également ces dossiers aux directeurs d'écoles syndicales et des centres de formation ouvrière.

Le numéro II (juin 1967) contient les leçons suivantes :

- l'industrie automobile dans la CEE (I);
- le rapprochement des politiques agricoles (III);
- le marché sidérurgique de la Communauté;
- y-a-t-il eu un âge baroque européen ? (I).

## DIVERS

"EURATOM : NUCLEAR INTEGRATION IN EUROPE", par L. Schainman, Carnegie Endowment for International Peace, New York, May 1967.

Il s'agit d'une analyse très actuelle documentée sur la base de l'évolution la plus récente de la politique de l'Euratom.

M. Scheinman se demande quelles ont été les forces centrifuges qui, depuis le début, ont joué, et à la suite desquelles Euratom n'a pas pu remplir le rôle qu'il aurait pu avoir.

Il se demande si, à la lumière de cette expérience, la théorie de l'intégration se trouve confirmée ou infirmée.

"BULLETIN DU CENTRE EUROPEEN DE LA CULTURE N° I - MAI 1967" (122, rue de Lausanne, Genève) - Civisme et culture.

Les textes réunis dans ce numéro constituent le 6ème bulletin du CEC qui soit entièrement consacré aux problèmes et aux activités de la campagne d'éducation civique européenne.

Il s'agit de communications présentées à deux des stages de formation organisés par la campagne, l'un à Vienne, du 24 au 27 novembre 1964, l'autre à Sèvres, près de Paris, du 14 au 18 novembre 1966.

Dans ce numéro, on trouvera les rapports du Dr. H. Sittner et de D. de Rougemont, dans la version qui a été lue et discutée pendant le stage. On y trouvera également une version française élargie de la communication qui avait été faite en allemand par W. Weidlé.

A NOS LECTEURS

CETTE PUBLICATION A POUR OBJET PRINCIPAL D'INFORMER LES DIRIGEANTS SYNDICAUX DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SUR LES PRISES DE POSITION DES DIVERSES ORGANISATIONS SYNDICALES AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE. IL VA DE SOI QUE LES OPINIONS EXPRIMEES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS ET EN AUCUNE FACON LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

NDLR

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

4003/1/1967/5